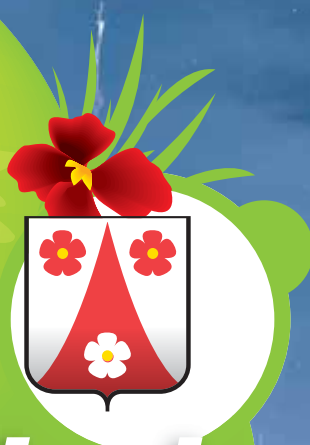


N° 380
Janvier
Février
2014



infos **communales** **Baelen - Membach**



Dossier:

La Biométrie s'invite dans vos passeports

Histoire

- **Jumelage Membach-Gijzegem**

Nature

- **Nourrir les oiseaux en hiver**

En bref

- La population de Baelen et Membach en 2013
- Lunca Calnicului : il y a 25 ans déjà
- Noces d'or, de diamant, nonagénaires et centenaires en 2014
- Elections 2014 : premières infos



L'équipe VTT de la police



Menuiserie Mullender Serge
Escaliers
Portes et fenêtres en bois et PVC
Corniches
Parquets
Placards
Toutes menuiseries intérieures et extérieures

Siège social : Rue Plein-Vent 6A
4837 Baelen - Tél. fax : 087 44 64 98
Atelier : Rue des Massacres, 1
4834 Goé - GSM : 0497 78 23 69

**NOUVEAU SHOP DANS VOTRE
STATION TEXACO
ROUTE DE DOLHAIN, 39
À BAELEN**

Lundi à Vendredi de 7h30 à 19h30
Samedi de 7h30 à 18h30

Tél : 087 33 80 66 GSM : 0486 95 55 07

Nouveau **BAELEN PNEUS** à votre service

**TOUS TYPES DE
TERRASSEMENTS**

J. HAVET



Levée de Limbourg, 6 • 4837 BAELEN
087/88 24 59 • Fax: 087/76 47 00
www.havet.be



Josse Ahn sprl
Route d'Eupen, 1
B - 4837 Baelen

ASSURANCES & PLACEMENTS
CRÉDITS

Tél 087 76 21 66
Fax 087 76 50 00
josse.ahn@portima.be
FSMA 19097

**SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX
PERSONNES ÂGÉES DE LA RÉGION VERVIÉTOISE**
Rue du Palais 86/21 - 4800 VERVIERS
087 29 20 00



Centre de coordination des soins à domicile
Aides familiales
Gardes à domicile
Gardes d'enfants malades et handicapés
Aides ménagères
Bricoleurs
Télébiovigilance

Tout l'arrondissement verviétois
Avec le soutien financier de la Wallonie
N° d'agrément 01900



BY-CLEAN Laveur de vitres

De votre véranda à vos miroirs
Restaurant, café, commerce
Premier nettoyage De votre entreprise au particulier
Volet, show-room, incendie
Entretien bureaux



DEVIS GRATUIT PRIX INTÉRESSANT

Un seul geste, Yvon fait le reste
0496 97 34 01
YVON BUCHET • route de Dolhain 31 • 4837 Baelen



ETS MATHIEU BECKER
SPRL CARRELAGES

- Vente avec ou sans pose •
- Patron sur chantier •
- 250m² d'exposition

Hoof 54 • 4840 Welkenraedt
Tél. 087.88.03.20

FRANZ CLAASSENS
S.P.R.L.



**Toitures
Bedachungen**

Tél.: 087 / 76.34.74 Fax: 087 / 76.65.13
Rue E. Schmuck 9 B-4837 BAELEN
Rue de l'Industrie, 9 - 4700 Eupen



Rôle de garde des médecins

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable **au numéro unique : 087/ 33 87 00**. La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, le week-end **du vendredi 19h au lundi 8h et les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**. Ce numéro unique pourra aussi être utilisé pour contacter le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**.

Région Dolhain-Baelen-Welkenraedt

Adresses des médecins

Limbours

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOE	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	

Baelen S/Vesdre

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	
XHAUFLAIRE José	087.76.30.81
Rue du Thier 19-21 BAELEN	

Welkenraedt

ADILU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
ANCION Thierry	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
ORBAN Thierry	087.88.32.22
Rue de l'Usine 17 WELKENRAEDT	
PICQUOT Eric	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
RÖMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	

Lontzen

FRANCK Alain	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	

LE MOT DU BOURGMESTRE

En ce début d'année, jetons un dernier petit coup d'œil sur l'année écoulée.

L'ambiance au sein du conseil communal est certes meilleure que celle que l'on a connue lors des années précédentes ; une approche plus constructive de certains dossiers et l'attitude de l'opposition, qui ne vote plus systématiquement contre les projets présentés par la majorité, contribuent certainement à ce meilleur climat de travail. Toutefois, le manque d'expérience est encore trop souvent invoqué pour éviter de devoir prendre position sur certains projets importants pour notre commune.

En se présentant au suffrage de l'électeur, on prend notamment l'engagement de se « former » à la gestion communale et de pouvoir ainsi y contribuer de façon positive. Dès lors, je forme le vœu que tous les membres du Conseil communal se donnent les moyens de s'engager dans des débats constructifs et positifs, dans l'intérêt de notre commune et de ses citoyens. En ces moments difficiles que connaissent les communes, il est en effet nécessaire d'atteindre un maximum de cohésion sur les défis que nous devons relever dans les prochaines années.

Mon équipe et moi-même continuons le travail entamé, voilà déjà 7 ans. Mission qui n'est pas facile, dans un contexte où les incertitudes concernant l'avenir financier de toutes les communes sont multiples. Je rappelle qu'il ne s'agit pas de difficultés dues à la désinvolture des mandataires dans la gestion quotidienne des communes, mais bien des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir dont les conséquences financières impactent ou impacteront les finances communales.

Si les soucis financiers des communes font souvent la une des journaux et ne sont, dès lors, ignorés de personne, d'autres contraintes moins connues du grand public s'imposent au pouvoir communal et donnent le sentiment que les « choses » traînent, que certains dossiers tardent à se concrétiser.

La volonté d'associer nos investissements à l'octroi de subsides ainsi que la nécessité de présenter des dossiers en parfaite conformité avec les directives édictées par les autorités exerçant la tutelle sur les pouvoirs locaux, engagent souvent la commune dans des processus administratifs longs et tortueux avec, pour conséquence, des retards dans la réalisation de projets attendus.

Mais la gestion communale au quotidien, c'est aussi et surtout un engagement de chaque instant en collaboration avec toutes les personnes qui œuvrent au sein de notre commune et que je remercie sincèrement pour leur dévouement.

En ce mois de janvier, je vous présente, chers Baelenois et Membachois, mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle. Que 2014 abonde en grandes et petites joies, pour vous et tous ceux que vous aimez.

Bonne année 2014 à toutes et tous.

Votre Bourgmestre,
Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination : André PIRNAY, Echevin

Prochaine édition : mars-avril 2014 distribué vers le 10 mars 2014

Date limite de remise des documents : 15 février 2014

Envoi de documents par e-mail à « bulletincommunal@baelen.be » en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, **photos en format.jpg à envoyer en pièce jointe**.

**SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE BAELEN**
www.baelen.be

**BUREAUX
DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE**

Horaire
Lundi 8h30 - 12h
Mardi 8h30 - 12h et **14h - 16h**
Mercredi 8h30 - 12h
Jeudi 8h30 - 12h et **14h - 16h**
Vendredi 8h30 - 12h
Samedi 9h - 12h (permanence)
**(permanence cartes d'ident. électr.
uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois)**
Sur rendez-vous les lundi, mercredi
et vendredi après-midi.

BUREAUX FERMÉS

 **L'Administration communale
sera fermée**
- le lundi 03 mars (Carnaval)

**Cartes d'identité
électroniques belges**

**Du lundi au vendredi suivant l'horaire
habituel et uniquement les 1^{er} et 3^e
samedis du mois (de 9 à 12 h).**

ETAT-CIVIL
Naissances

Anaïs HANNOTTE, Mazarinen, 18/B (15/10)
Martin DELINCE, Boveroth, 42 (21/10)
Alexis HENROTAY, rue des Fusillés, 27 (21/11)
Nicole GERAERDS, Runschen, 48 (22/11)
Leyna PFAFF, Heggen, 44 (27/11)

Mariages

-

Décès

Gaspard PIRNAY, vf de Elisabeth GANSER,
rue Longue, 36 (19/06)
Joseph DERAIDEUX,
rue du Pensionnat, 7 (28/10)
Lucienne DARIMONT, vve de André BOINEM,
rue du Pensionnat, 7 (19/11)
Maria HEINEN,
rue du Pensionnat, 7 (24/11)
Maria DUCOMBLE,
rue du Pensionnat, 7 (27/11)

PARUTIONS 2014 DU BULLETIN COMMUNAL : planning

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
mars/avril 2014	15-févr.-14	lundi 10 mars
mai/juin 2014	15-avr.-14	lundi 12 mai
juillet/août 2014	15-juin-14	lundi 14 juillet
sept/oct 2014	15-août-14	lundi 8 septembre
nov/déc 2014	15-oct.-14	lundi 10 novembre

N.B. La date de distritution reste indicative et peut varier de quelques jours.
La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.

Monsieur et Madame Maurice et Andrée FYON-BOINEM, Alban FYON et Angélique DE WOLF remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur soutien lors du décès de Madame Lucienne DARIMONT, Vve André BOINEM.

NOCES D'OR EN 2014

11/07/1964 : **Mr et Mme BRANDT-DELHAUSSE**, rue Plein-Vent, 14
04/08/1964 : **Mr et Mme BAGUETTE-CORMAN**, Runschen, 33
22/08/1964 : **Mr et Mme PIRARD-REY**, rue Braun, 5
23/09/1964 : **Mr et Mme GULPEN-BECKERS**, rue Emile Schmuck, 15

NOCES DE DIAMANT EN 2014

18/12/1954 : **Mr et Mme HEUNDERS-DEVIGNE**, rue de la Station, 13

NONAGENAIRES EN 2014

09/04 : **Mme Bertha GABRIEL**, rue du Thier, 40
07/05 : **Mr Léon MARTIN**, rue du Pensionnat, 7
10/05 : **Mr Léonard HEUNDERS**, rue de la Station, 13
06/06 : **Mme Suzanne SCHROEDER**, rue du Pensionnat, 7
15/09 : **Mme Irène ANCIA**, Forges, 12/4/2
09/10 : **Mr Gilbert DEMONTY**, Place Th. Palm, 13
11/12 : **Mme Léonardine FELIX**, Forges, 70

CENTENAIRES EN 2014

14/10 : **Mme Thérèse POSSOZ**, rue du Pensionnat, 7

Merci,

Durant 1 an et demi, j'ai pu travailler au sein de votre commune. J'ai pu m'épanouir et démarrer ma carrière professionnelle à vos cotés.

Aujourd'hui une nouvelle expérience s'offre à moi. Suite à mon départ, je voudrais vous remercier tous de votre accueil et de votre sympathie.

J'aimerais remercier tous les jeunes qui ont participé aux activités ainsi que tous les parents qui m'ont fait confiance. Je remercie aussi tous mes collègues (de bureau, les ouvriers communaux, Myriam et Mary) et la JBM. Merci à Francis Bebronne , André Pirnay et tous les échevins de m'avoir soutenue.

Et pour terminer je remercie Christel Ploumhans et Monsieur le Bourgmestre de m'avoir fait confiance.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2014

Virginie Blaise, éducatrice de rue.

Documents de voyage : pensez-y à temps...

Avant chaque départ à l'étranger, il est conseillé de s'informer sur les documents de voyage exigés, soit auprès de votre bureau de voyage ou sur le site web des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.be> : rubrique « En voyage » / « Documents de voyage ».

Nous vous rappelons que tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID (document d'identité électronique avec photo) ou d'un certificat d'identité en carton avec photo valable, dès qu'il passe la frontière belge et pour les voyages effectués au sein de l'Europe.

Afin de recevoir la Kids-ID à temps, **la demande doit être introduite auprès de l'Administration communale au moins 3 SEMAINES AVANT la date de départ prévue** (ce délai est exigé pour la fabrication et la livraison de la Kids-ID).

L'enfant doit en outre être présent et accompagné de l'un de ses parents.

Il faudra également se munir d'une photo d'identité répondant aux mêmes critères que ceux requis pour la confection des autres cartes d'identité électroniques (fond blanc...).

En procédure normale, le coût s'élève à **6,10€**.

En cas d'introduction d'une demande de Kids-ID ou de passeport de voyage hors délai, il faudra recourir à la procédure d'urgence dont le coût atteint 109,80 ou 174,20€ selon le cas !

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme étant un document d'identité valable : veuillez consulter le tableau du S.P.F. Affaires Etrangères sur le site du Registre National, à l'adresse suivante : <http://www.ibz.rn.fgov.be> : rubrique « Kids-ID » / « Accès à l'étranger ».

Pour demander une Kids-ID, vous pouvez vous présenter aux bureaux de l'administration durant les heures d'ouverture en semaine, ou lors des permanences cartes d'identité du samedi (le premier et troisième samedi de chaque mois)



Heures d'ouverture des bureaux :

Lundi	8h30 - 12h 13h30 - 16h00
Mardi	8h30 - 12h Après-midi sur rendez-vous
Mercredi	8h30 - 12h 13h30 - 16h00
Jeudi	8h30 - 12h Après-midi sur rendez-vous
Vendredi	8h30 - 12h Après-midi sur rendez-vous

**Permanences à Baelen
tous les vendredis de 9h00 à 12h00
dans les locaux de l'Agence Locale
pour l'Emploi, rue de la Régence, 6.**

Place des Combattants 21
B-4840 Welkenraedt
Tél.: 087/69.32.00 - Fax: 087/69.32.09



Agence Locale pour l'Emploi de Baelen (ASBL)

Le bureau de l'ALE est ouvert le jeudi de 8h45 à 12h00.

Rue de la Régence, 6 - 4837 Baelen
Tél. 087/76.01.28 - Fax 087/76.01.17
ale@baelen.be

Elections du 25 mai 2014

Vous êtes citoyen baelenois ou membachois de 18 ans ou plus et vous souhaitez vous rendre utile au processus démocratique ? Ceci vous concerne !

Le dimanche 25 mai 2014 le matin, 5 bureaux de vote seront installés à Baelen et à Membach pour permettre à chacun d'exprimer son choix quant aux candidats députés européens, fédéraux et régionaux. Ensuite, l'après-midi, plusieurs bureaux de dépouillement travailleront à Limbourg afin d'obtenir les résultats des trois scrutins.

Ces bureaux sont constitués chacun d'1 président(e), d'1 secrétaire et de 4 assesseurs.

Cela signifie qu'au total, l'administration communale a besoin au minimum d'une septantaine de personnes afin d'assurer le bon déroulement des élections.

Nous vous invitons à vous manifester dès maintenant si l'un de ces rôles vous intéresse. Vous pouvez vous adresser à Mmes A. BOVY (087/76.01.16 - anne.bovy@baelen.be) ou C. PLOUMHANS (087/76.01.10 - secretaire@baelen.be).

C. PLOUMHANS,
Directrice générale



Poste de Police de Baelen

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : de 9h30 à 11h30
Mercredi, vendredi : de 15h00 à 17h00
1^{er} et 3^e samedi du mois : de 9h30 à 10h30

Tél. : 087/76.66.71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 19h00 le vendredi. (Tél. : 087/343.580.)

En cas d'urgence, formez le 101



DONNONS VIE A L'EAU !

Enjeux pour une meilleure protection de l'eau en Wallonie.

Dans le cadre de la directive européenne de l'eau, une enquête publique est organisée du 16/09/2013 au 17/03/2014 inclus.

Vous êtes invité à donner votre avis sur les propositions de calendrier et programme de travail ainsi que sur les enjeux majeurs à prendre en considération pour l'élaboration des deuxièmes plans de gestion par district hydrographique (2016-2021).

Une brochure reprenant ces propositions est consultable dans votre commune, au siège des contrats de rivière* et sur le site internet environnement.wallonie.be/dce

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE, soit via le site internet, soit par courriel à eau@spw.wallonie.be, soit par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

Madame Deliège - Tél. 087/76 01 21 - environnement@baelen.be

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !

* Site des contrats de rivière :
http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere



Calendrier des tests sirènes Seveso

Les sirènes du réseau civil d'alerte installées dans les zones à risque situées autour des entreprises Seveso ou des centres nucléaires sont testées au début de chaque trimestre (tous les premiers jeudis du premier mois de chaque trimestre).

Il est apparu, lors des tests précédents, que les sirènes étaient également audibles dans les communes voisines ne disposant pas (encore) de sirènes. C'est pourquoi la Direction générale Centre de crise (S.P.F. Intérieur) nous demande de relayer auprès de la population les dates auxquelles auront lieu ces tests.

En 2014, les sirènes seront actionnées entre **11h45 et 13h15**, les

3 avril - 3 juillet - 2 octobre

Au moment de l'essai, la sirène diffusera un signal d'alarme NBC (nucléaire, biologique, chimique). Il s'agit d'un son modulé strident qui est répété après une brève interruption. Un message parlé «Signal d'essai» sera ensuite diffusé par les haut-parleurs de la sirène.

Des informations concernant le réseau d'alerte de la Sécurité civile sont toujours disponibles sur le site Internet www.centredecrise.be sous la rubrique Alerte.

Le parc d'activités économiques

Eupen - Baelen

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI+ (Service Promotion Initiatives en Province de Liège).

Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers

SPI+ - Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11, 4000 LIEGE
Tél. : 04/230.11.11 - Fax : 04/230.11.20
- www.spi.be

Conseiller énergie

Roland Fanielle est présent à la commune les semaines paires de 8h45 à 17h (sauf le vendredi après-midi), idéalement sur RV au 087/76.01.41 ou par mail : roland.fanielle@gmail.com.

Stéphane Dohogne est disponible tous les mercredis de 9h à 12h dans les bureaux du CPAS, sur son GSM : 0492/76.88.08 ou par mail : stephane.dohogne@commune-plombières.be. Monsieur Dohogne peut également vous recevoir à Welkenraedt ou à Plombières. N'hésitez pas à vous déplacer dans les communes voisines...

DEPOT DES SACS POUBELLES / PMC / PAPIERS-CARTONS POUR LE RAMASSAGE

Veuillez déposer vos sacs poubelles, ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons, aux jours prévus pour leur collecte, **la veille après 18h ou le jour même avant 6h.**

Ne laissons pas traîner les sacs en bordure de rue plus de temps qu'il ne faut
(il s'agit également d'une question d'hygiène publique).

Elections européennes

Le dimanche 25 mai 2014, les 751 membres du Parlement européen seront élus dans les 28 Etats membres de l'Union européenne. Les électeurs belges éliront également le 25 mai 2014 leurs représentants au sein de la Chambre des Représentants et des Parlements de Communauté et de Région. Si vous êtes un citoyen européen résidant en Belgique, vous pouvez participer en Belgique aux élections pour le Parlement européen et voter pour des candidats sur des listes belges. Comment faire ? Voici un rappel des conditions et procédures pour participer aux élections du 25 mai.

Qui peut voter le 25 mai 2014?

A. LES BELGES RESIDANT EN BELGIQUE

Les Belges résidant en Belgique doivent remplir quatre conditions :

- être Belge au 1er mars 2014.
- être âgé de 18 ans accomplis le jour de l'élection (=25 mai 2014).
- ne pas être déchu du droit de vote le 25 mai 2014.
- être inscrit aux registres de la population d'une commune belge au 1er mars 2014.

B. LES BELGES RESIDANT A L'ETRANGER

Les conditions d'électorat pour les Belges résidant à l'étranger :

• Election du Parlement européen

Les Belges qui résident dans un Etat membre de l'Union européenne et qui remplissent les 3 premières conditions de l'électorat ci-dessus peuvent exercer leur droit de vote **uniquement par correspondance pour l'élection du Parlement européen** en faveur de candidats figurant sur une liste belge.

Comment faire ? Il faut introduire une demande de participation au scrutin auprès du poste diplomatique ou consulaire belge. Cette demande de participation doit être effectuée pour le 26 mars 2014 au plus tard (60ème jour avant l'élection). Le formulaire de demande peut être téléchargé sur le site www.elections.fgov.be.

• Election de la Chambre des représentants

Les Belges qui résident à l'étranger, qui remplissent les 3 premières conditions de l'électorat ci-dessus et qui sont inscrits aux registres de la population tenus dans les postes belges diplomatiques ou consulaires de carrière, exercent leur droit de vote pour l'élection de la Chambre des représentants. Ils doivent à cet effet compléter le formulaire de participation au scrutin qui leur est fourni par le poste diplomatique ou consulaire belge.

C. LES CITOYENS EUROPEENS RESIDANT EN BELGIQUE

Pour participer à cette élection en tant que citoyen européen, vous devez réunir cinq conditions :

- Posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne **au plus tard le 1er mars 2014**, jour de l'arrêt des listes électorales.
- Au 1er mars 2014, avoir une résidence principale dans une commune belge et y **être inscrit au registre de la population** ou au registre des étrangers.
- Etre âgé d'au moins 18 ans à la date de l'élection le 25 mai 2014.
- Posséder le droit de vote, c'est-à-dire ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion ou de suspension des droits électoraux prévus par la loi belge ni avoir été déchu du droit de vote dans son Etat d'origine.
- Etre inscrit sur la liste des électeurs pour le 28 février 2014 au plus tard. Pour cela, il faut compléter une demande d'inscription sur cette liste. Vous pouvez obtenir ce document auprès de l'administration communale ou le télécharger sur le site www.elections.fgov.be.

Si vous avez déjà introduit une demande d'inscription sur la liste des électeurs pour les élections européennes dans le passé (en 2009 par exemple) et que vous avez été agréé comme électeur à l'époque, vous ne devez plus introduire de nouvelle demande. Votre inscription sur la liste des électeurs est conservée. Vous pouvez vérifier cette inscription auprès de votre administration communale ou sur <https://www.mondossier.rn.fgov.be> (Onglet «Autre» > «Elections») au moyen d'un titre de séjour électronique.

Le vote est obligatoire en Belgique. Dès que votre inscription sur la liste des électeurs aura été agréée, vous serez en conséquence légalement tenu de vous rendre aux urnes le 25 mai 2014. Si vous votez en Belgique, vous ne pourrez plus participer aux élections du Parlement européen dans votre pays d'origine.

Comment émettre un vote valable?

Pour être valable, votre vote doit être émis au sein d'une seule liste.

Cela peut se faire de 2 manières différentes :

- Par un vote dans la case située en tête d'une liste (vote de liste)
- Par un vote dans la case située à côté du nom d'un ou de plusieurs candidats (vote nominatif)

Si vous émettez à la fois un vote de liste et un ou plusieurs votes nominatifs au sein de cette liste, le vote de liste ne sera pas pris en considération.

Si vous émettez des votes (de liste ou nominatifs) sur des listes différentes, votre vote sera considéré comme nul et ne sera pas comptabilisé.



■ Distribution du bulletin communal

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les 3 boulangeries de notre commune ainsi qu'à la librairie « Chez tante Jack ».

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

■ Faire paraître de l'info dans le bulletin communal

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél 071/74.01.37) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à « bulletincommunal@baelen.be » un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou à André Pirnay (tél 0498/81.85.71) qui gère la coordination.

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper!

■ En couverture : le sapin de la Grand-Place de Bruxelles

Le majestueux sapin que nous vous présentons en couverture de ces Infos Communales est celui qui orne la Grand-Place de Bruxelles pour la période des fêtes. Offert par la Région wallonne à la ville de Bruxelles, il est originaire de Baelen, et plus particulièrement de la vallée de la Soor, dans l'Hertogenwald.

La forêt domaniale de l'Hertogenwald est certifiée PEFC, une garantie de gestion durable qui veille à maintenir un équilibre entre ses fonctions écologique, économique et sociale. C'est la DNF (Département de la Nature et des Forêts), gestionnaire du site, qui a sélectionné ce sapin monumental, un épicéa commun d'une hauteur de 17 mètres et d'une envergure, à sa base, de 6 mètres. Son abattage contribue à l'ouverture d'une bande de liaison entre zones ouvertes, vallées et lisières internes du massif forestier. Cette diversité est bénéfique pour plusieurs espèces peu communes comme le pic noir ou la pie-grièche grise.

Le sapin a été abattu le lundi 18 novembre, placé sur un camion et transporté pendant la nuit pour arriver sur la Grand-Place le 19 et être immédiatement installé devant l'hôtel de ville. Depuis lors, il fait l'admiration des nombreux visiteurs des Plaisirs d'Hiver de Bruxelles et, parmi eux, notre photographe, que nous remercions.



■ Entretien des trottoirs en hiver

En hiver, il vous appartient de veiller à ce que votre trottoir soit débarrassé de la neige et de la glace qui l'encombrent. L'espace déblayé doit être suffisant pour permettre le passage des piétons. Tout propriétaire ou responsable d'un immeuble bâti doit également enlever les glaçons qui apparaîtraient sous forme de stalactites aux toitures, corniches, balcons, etc. afin d'éviter tout accident dû à la chute de ces glaçons.

Sachez aussi qu'il est interdit de pousser la neige dans le filet d'eau ou sur la voirie, et de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique lorsqu'il gèle.

Rappelez-vous que déneiger son trottoir, plus qu'une obligation légale, c'est un geste citoyen. Pensez aux personnes âgées qui se déplacent à pied et pour qui une chute pourrait avoir des conséquences très graves. Faites preuve de solidarité, d'entraide avec vos voisins !



■ La population de Baelen et Membach en 2013

A l'heure des bilans de fin ou de début d'année, voici quelques extraits des statistiques sur la

population de Baelen et Membach.

Fin 2013, Baelen et Membach comptent ensemble 4304 habitants.

Parmi eux :

3107 à Baelen et 1197 à Membach

2167 hommes et 2137 femmes

92.35% de belges et 7.65% d'étrangers

Les étrangers qui vivent sur le territoire de Baelen et Membach sont principalement originaires des pays suivants : Allemagne (157 personnes), Pays-Bas (27), France (25), Espagne (24), Italie (18).

Viennent ensuite la Roumanie (14), la Pologne (12), le Maroc (10), la Suisse (6), ... La commune compte 30 nationalités différentes au total.

■ Lunca Calnicului (Prejmer) Roumanie. Il y a 25 ans déjà !!

En 1989, l'opération villages roumains (OVR) est lancée en Belgique par Josy Dubié, journaliste à la RTBF. Il dénonce la politique mégalo du dictateur Cécéscu en Roumanie, notamment la démolition des villages et des anciens quartiers afin de les remplacer par des HLM et y regrouper des populations rurales sous sa dépendance directe.

Des communes belges, suisses et françaises bénévoles se voient ainsi octroyer le nom d'un village à soutenir et à aider dans sa marche vers plus de liberté.

Baelen et Lunca Calnicului se relie alors par une sorte de jumelage humanitaire et de nombreux Baelenois(es) engagés se lancent dans l'aventure. D'abord en 1989 par l'envoi de nombreuses lettres de solidarité, puis par une aide matérielle imposante (2 convois, en 1990 et 91) coordonnée par la directrice de l'école Codruta Hangu, aujourd'hui décédée, et ici à Baelen-Membach par une quinzaine de bénévoles qui se reconnaîtront.

A la suite de cela, une dizaine de Roumains ont été accueillis et pilotés à travers la Belgique.

Cette belle expérience était alimentée financièrement par des repas annuels auxquels participaient plus de 200 personnes.

Rapidement, cette action s'est étendue à d'autres villages à travers le monde, devenant ainsi « Solidarité Villages ».

Une des institutrices de l'école de Lunca, Maria Iliut et ses deux enfants Resvan et Andréa se sont installés durant quelques années à Baelen (Garnstock) et ont obtenu la nationalité belge.

De nombreux contacts amicaux relient encore pas mal de Baelenois à leurs amis roumains.

Une belle histoire qui se poursuit....



Tôt le matin à Lunca en 1990

La Biométrie s'invite dans vos passeports

En 2004, la Belgique faisait figure de précurseur en introduisant dans ses passeports une puce électronique. Sur celle-ci figurent les données personnelles, la signature et la photo du détenteur du passeport. Aujourd'hui, un nouveau cap est franchi avec l'introduction des empreintes digitales dans cette puce. Depuis le 14 janvier, tous les nouveaux passeports délivrés à Baelen sont des passeports biométriques. Levons le voile sur cette nouvelle procédure destinée à renforcer la sécurité des documents.

Après les attentats du 11 septembre et sous l'impulsion des Etats-Unis, l'ICAO (Organisation Internationale de l'Aviation Civile, dépendant de l'ONU) a mis en place des standards de sécurité pour les passeports et documents de voyage. L'objectif, outre la lutte contre le terrorisme, est de permettre un contrôle renforcé de la fraude à l'identité. L'Union européenne demande à ses états membres d'adapter les nouveaux passeports à ces standards. Nous sommes quelque 500 millions de citoyens européens à être concernés par ces mesures. L'instauration de la biométrie dans les passeports va permettre d'améliorer la sécurité :

- Des citoyens : en leur garantissant un document de voyage quasi infalsifiable et donc une plus grande protection contre l'usurpation de leur identité ;
- Des territoires : en luttant contre la fraude à l'identité – en constante augmentation – qui touche de nombreux Etats.



Qu'est-ce qu'un passeport biométrique ?

Un passeport biométrique est un document équipé d'une puce contenant des identificateurs : une photo numérisée et des empreintes digitales, en plus des éléments déjà inclus actuellement (nom, date de naissance, signature, ...). Ces informations permettent de certifier l'identité du titulaire du passeport, ces données étant uniques pour chaque individu.

Extérieurement donc, votre passeport ne changera pas. Les données figurant sur la puce électronique sont simplement plus complètes. Vos empreintes digitales ne seront pas imprimées sur les pages du passeport, et les informations imprimées restent les mêmes.

Changements d'habitudes, avantages, inconvénients.

Depuis 2010, 78.200 passeports biométriques ont déjà été délivrés par les ambassades et consulats aux Belges vivant à l'étranger. En 2013, 10 communes pilotes ont également été désignées pour tester les procédures de demande de passeports, la fabrication, le transport. Elles ont délivré ensemble 9900 passeports. Le système est à présent étendu à toutes les communes belges ; elles sont dorénavant toutes équipées d'appareils permettant l'enregistrement des empreintes, de la signature et des photos d'identité.

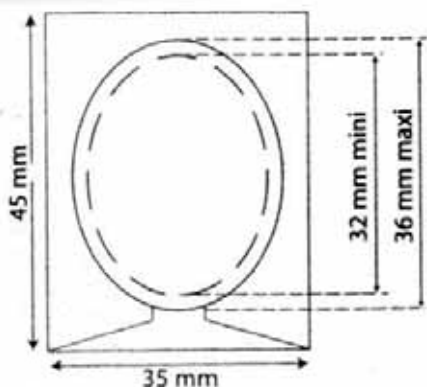
Pour le citoyen, c'est là qu'apparaît le plus gros changement : outre des critères encore plus stricts concernant les photos, à partir de 12 ans, il faudra donner ses empreintes digitales pour toute demande d'un nouveau passeport. Le temps passé à l'administration communale pour la demande sera donc un peu plus long : si tout se passe bien, il faut



dra environ 15 minutes pour recueillir toutes les données. Le reste de la procédure ne change pas : le délai d'obtention du passeport est de 6 jours ouvrables (3 jours pour les passeports en urgence), et le prix reste inchangé (81€ pour les personnes majeures et 41€ pour les mineurs), tout comme la durée de validité (5 ans).



Le principal avantage de ce nouveau processus est bien entendu la sécurité : pour les citoyens, être en possession d'un document de voyage quasi infalsifiable garantit une protection encore plus grande contre l'usurpation de leur identité. Ce mouvement de sécurisation des documents de voyage est également susceptible de présenter un autre avantage pour les futurs détenteurs, en leur offrant l'accès aux e-gates. Ces dernières années en effet, on a vu apparaître des guichets automatisés dans certains aéroports : Amsterdam, Paris, Londres, New York, Hong-Kong, pour ne citer que les plus grands. Evitant les longues files d'attente aux contrôles de douane, les guichets électroniques comparent en quelques secondes les données du voyageur à celles contenues dans la puce de ses documents. On imagine aisément le gain de temps que ce système peut offrir aux voyageurs disposant d'un passeport biométrique...



Quand faut-il un passeport ?

Le passeport est un document de voyage. Il permet de fournir la preuve de votre identité lorsque vous quittez votre pays. Il est obligatoire pour pouvoir entrer dans certains pays. Ce document n'est pas nécessairement suffisant : il doit parfois être accompagné d'un visa, ou éventuellement de preuves de vaccination. Le passeport utilisé doit être « valide » : il ne peut être utilisé après la date d'expiration. Attention, certains pays exigent qu'il soit valide pour une période d'au moins 6 mois.



Si vous envisagez un séjour à l'étranger, il vous appartient de vous renseigner pour savoir s'il est nécessaire d'être titulaire d'un passeport pour voyager vers votre pays de destination. Pour cela, vous pouvez interroger votre agent de voyage ou consulter le site des Affaires Etrangères : www.diplomatie.belgium.be. Ne vous fiez pas uniquement à l'expérience de vos connaissances, sachez que les conditions d'accès à certains pays varient selon les circonstances de votre voyage et sa durée !

Comment introduire une demande de passeport ?

Présentez-vous en personne à l'administration communale. Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'au moins un de leurs parents. Munissez-vous des documents suivants : une photo d'identité conforme aux normes de l'ICAO (voir encadré), votre ancien passeport et la somme de 81€ (41€ pour un enfant mineur). Votre ancien passeport sera soit détruit, soit annulé si vous souhaitez le conserver en souvenir ou s'il contient des visas encore en cours de validité. Rappelons qu'il est interdit de détruire soi-même un passeport, même périmé. Si vous n'êtes plus en possession de votre ancien passeport, vous devrez passer par la police pour déclarer la perte ou le vol. Sans cette déclaration, il est impossible de procéder à la demande de renouvellement.

1 - LA PHOTO D'IDENTITÉ

La photo doit dater de moins de 6 mois, avoir une dimension de 35x45mm et un fond blanc. Il est impératif que votre photo soit de bonne qualité (nette, claire, avec un contraste suffisant et une couleur neutre). La tête doit être droite et complètement visible (sans accessoires, sauf pour raisons religieuses ou médicales). Dans tous les cas, votre visage doit y apparaître de face, couvrir 70 à 80% de la photo et être totalement visible (pas de mèche de cheveux qui couvre les yeux, pas de lunettes teintées, pas d'effet « yeux rouges »). L'expression sera neutre, la bouche fermée.

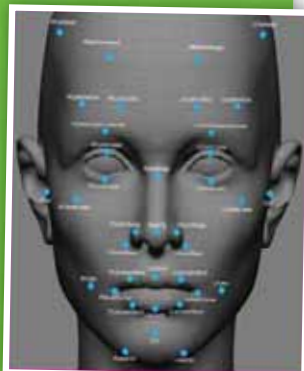
Lors de la demande d'un passeport biométrique, votre photo sera directement scannée et analysée. Si elle ne répond pas aux normes, il ne sera pas possible de poursuivre la demande de passeport.



Pourquoi les normes des photos sont-elles si strictes ?

Lors de la demande de passeport, la photo du titulaire est analysée par le système et, selon le placement de certains points stratégiques bien précis, elle est traduite en données chiffrées.

Certains aéroports utilisent ce système de reconnaissance faciale lors des contrôles de sécurité : après avoir été capturée par une caméra placée dans la zone d'arrivée de l'aéroport, l'image du visage du voyageur est analysée puis comparée aux données biométriques de la photo stockée sur la puce du passeport. Ceci permet d'accélérer la procédure de contrôle.



Les photos doivent donc répondre à des normes internationales afin d'uniformiser les informations captées par les aéroports. A titre indicatif, seulement 39% des photos actuellement présentées pour la confection d'un passeport sont conformes à ces normes.

2 - LES EMPREINTES DIGITALES

La commune est équipée de deux appareils permettant le recueil des empreintes digitales. A partir de 12 ans, lors de la demande d'un nouveau passeport, il vous sera demandé de placer vos doigts sur la vitre de l'appareil, qui scannerá et enregistrera vos empreintes digitales. Tous vos doigts seront scannés : les pouces et les 4 autres doigts de chaque main seront enregistrés tour à tour, mais seuls les 2 meilleurs



résultats, jugés les plus exploitables par le logiciel, seront intégrés à la puce du passeport. Le logiciel prévoit l'éventualité où les doigts sont endommagés, bandés ou manquants et sélectionne seul les meilleurs empreintes.

Après numérisation, vos empreintes seront enregistrées avec votre demande de passeport et transférées au lieu de fabrication. Elles figureront sur la puce électronique sécurisée de votre nouveau passeport. Une fois le document confectionné, les empreintes ne sont pas conservées dans une base de données : après 3 mois, elles seront effacées du système informatique.

3 - LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Jusqu'à présent, le demandeur d'un nouveau passeport signait un formulaire, qui était ensuite scanné afin d'enregistrer la signature du titulaire sur la puce du passeport. Dorénavant, votre signature sera saisie électroniquement, grâce à une tablette. Cette signature figurera à la fois en page 2 de votre passeport et sur sa puce. Précisons qu'il n'existe pas non plus de base de données des signatures électroniques ; les informations recueillies servent uniquement à la confection de votre passeport et sont ensuite effacées.

Comment les données biométriques sont-elles protégées contre la fraude ?

Lors de la fabrication du passeport, les informations reprises sur la puce sont associées à une signature électronique (« sceau ») prouvant que le document a bien été délivré par les autorités belges.

Toute tentative de modification du contenu de la puce « rompt » le sceau numérique, de sorte que cette modification est immédiatement visible par les autorités habilitées à lire les données enregistrées sur la puce du passeport.

Dois-je remplacer mon passeport par un passeport biométrique ?

Depuis 2004, tous les passeports belges sont déjà équipés d'une puce électronique. Les passeports actuels demeurent valables, vous pouvez continuer à les utiliser jusqu'à leur date d'expiration.

Rappel des tarifs et délais d'obtention

En procédure normale, un passeport biométrique vous sera délivré en 6 jours ouvrables, pour un tarif de 81€ (ou 41€ pour les mineurs). Si vous devez recourir à la procédure d'urgence, il vous en coûtera 260€ (210€ pour les mineurs) et vous obtiendrez votre passeport en 3 jours ouvrables. Avant de venir chercher votre document, pour éviter de vous déplacer inutilement, vous pouvez téléphoner avant de vous présenter à l'administration communale (087/76.01.10). Nous vérifierons si votre passeport a bien été livré.

Derniers conseils

Prenez soin de votre passeport ! Conservez-le en lieu sûr et évitez de lui faire subir un traitement qui pourrait endommager le circuit électronique (pliage, déchirure, températures extrêmes, champs magnétiques, micro-ondes...). Lors de votre voyage, veillez à l'avoir toujours avec vous, ou placez-le uniquement en lieu sûr. Vous en aurez besoin pour revenir en Belgique !

Une brochure est à votre disposition à l'administration communale. Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires sur les nouveaux passeports biométriques.





Equipe VTT de la police de Welkenraedt

A la demande de l'autorité communale de WELKENRAEDT de l'époque, l'équipe VTT de la Police de WELKENRAEDT a vu le jour en août 2003. Les premières patrouilles ont débuté dès avril 2004.

Les avantages principaux d'une telle équipe VTT sont la proximité, la visibilité et l'opportunité de patrouiller dans des endroits non-accessibles en véhicule et plus facilement qu'à pied. En effet, le territoire couvert à vélo est 5 fois plus important que les patrouilles à pied (6 km par jour à pied contre 30 km à vélo).

Actuellement, l'équipe VTT de l'antenne de WELKENRAEDT compte 4 membres volontaires :

- L'Inspecteur SCHOONBROODT Manuel, responsable de l'équipe,
 - L'Inspecteur STASSEN Laurent,
 - L'Inspecteur NOEL Julien,
 - L'Inspecteur HERZET Christophe,
- qui disposent depuis l'été 2010 de deux vélos VTT strippés POLICE.

Diverses missions sont allouées à l'équipe :

- Le ramassage scolaire de l'école St Joseph, en accompagnant les élèves désireux de se rendre à l'école à vélo ;
- Des patrouilles et surveillances spécifiques dans des endroits non-accessibles en véhicule (chemins – sentiers – parcs publics) sur les communes de WELKENRAEDT, BAELEN et LIMBOURG ;
- Des missions de police traditionnelles : Enquêtes de voisinage, Police veille, constats divers ;
- L'encadrement de manifestations : kermesses, foire agricole, cortèges folkloriques, randonnées cyclo-touristiques, rallyes...

L'équipe VTT donne à la police une image plus dynamique et positive. Le contact se fait plus aisément avec la population. Les plus âgés qui ont connu des services de Police ou de Gendarmerie à vélo se réjouissent d'en revoir aujourd'hui. Ce mode de transport s'insère également dans une volonté écologique et économique bien actuelle.

Le contact avec la jeune population est également facilité, le vélo servant de dénominateur commun. La communication s'instaure ainsi plus chaleureusement et les échanges d'information et de conseils se font plus naturellement que depuis la fenêtre baissée d'un combi.

Bien sûr, il y a des points négatifs, comme la dépendance aux conditions climatiques ou l'impossibilité d'effectuer une arrestation sans l'appui d'une équipe véhiculée.

Malgré ces quelques inconvénients, nous sommes convaincus des nombreux avantages qu'offre ce mode de transport dans l'exercice de certaines missions de police.

Mais se déplacer à vélo n'est pas sans risque et nous vous rappelons ceci :

La visibilité d'un cycliste est une obligation légale et tout particulièrement en cette période hivernale dominée par l'obscurité.

Art. 82.1.1.1 du Code de la route: Entre la tombée et le lever du jour ainsi qu'en toute circonstance où il n'est plus possible de voir distinctement jusqu'à une distance d'environ 200 mètres, les cyclistes doivent utiliser à l'avant et à l'arrière un feu fixe ou clignotant non-éblouissant. A l'avant, le feu doit être blanc ou jaune, à l'arrière, rouge. Le feu rouge arrière doit être visible la nuit par atmosphère limpide, à une distance minimale de 100 mètres.

Il est interdit de circuler sur les trottoirs ou accotements sauf pour les enfants âgés de moins de 9 ans

Art 9.1.2.5 du Code de la route: Les cyclistes âgés de moins de 9 ans peuvent toutefois emprunter en toute circonstances les trottoirs et les accotements en saillie, pour autant que leurs bicyclettes soient pourvues de roues d'un diamètre maximal de 500 mm, pneus non-compris, et à condition de ne pas mettre en danger les autres usagers. Infraction du premier degré.

Contact : Insp SCHOONBROODT M.
Zone de police Pays de Herve
Antenne de Police de WELKENRAEDT
Place de la gare 9
4840 WELKENRAEDT
Tel 087/343580
Fax 087/343599
manuel.schoonbroodt.6213@police.be

SCHOONBROODT M.
Inspecteur



L'Inspecteur SCHOONBROODT Manuel



L'Inspecteur STASSEN Laurent



L'Inspecteur NOEL Julien



L'Inspecteur HERZET Christophe

Il y a près de 40 ans, peu avant la fusion de nos deux communes

Jumelage

Les premiers contacts Membach- Gijzegem

Alors que les querelles communautaires semblent reprendre vigueur après une certaine accalmie, il y a des petites communes wallonnes et flamandes qui, au contraire, sympathisent.

C'est ainsi qu'un dimanche, la commune de Membach (située entre Dolhain et Eupen) a reçu une délégation de la commune de Gijzegem (près d'Alost) en vue d'un éventuel et prochain jumelage. M. André, bourgmestre de Membach, entouré des échevins Depus et Bartholemy de M. Lamair, secrétaire communal, et des conseillers Heim, Kremer, Mommer et Vilvorder, accueillirent à leur descente de car le bourgmestre de Gijzegem, M. Jos Lejuste, M. De Windt, secrétaire communal et une délégation de cette commune de Flandre-Orientale.

Gijzegem compte 2.551 habitants pour 466 ha. Membach compte 1.050 habitants et 7.012 ha. MM. J. Schelfhout et M. Beckers, de Membach, sont parmi les promoteurs de ce rapprochement.

Après quelques mots de bienvenue, les autorités communales de Membach et de Gijzegem se rendirent au monument aux morts de Membach où M. Lejuste déposa un bouquet de fleurs.

Les délégations visitèrent ensuite et successivement l'église, la nouvelle salle de la Royale société Saint-Jean et enfin les locaux de l'Administration communale où les bourgmestres dirent leur joie de participer à une rencontre amicale, qui s'inscrit dans le cadre d'une Belgique régionalisée, mais néanmoins unitaire.

Membach et Gijzegem sont des localités à caractère rural et dès lors pas mal de complémentarités devaient directement rapprocher les participants.

Les contacts ont été qualifiés de fructueux par chaque délégation.



M. André et Lejuste, bourgmestres, déposent une gerbe au monument aux morts.

L'article de presse de l'époque, ainsi que la photo prise devant le monument aux morts avant le jumelage, attestent de l'importance du moment et nous donnent un bel instantané de cette tranche de vie membachoise.



Vous pouvez, encore aujourd'hui, découvrir la pierre scellée dans le mur de l'ancien cimetière, proche de l'église ; elle nous rappelle les dates de ce jumelage et de ces rencontres chaleureuses. Cette pierre a été restaurée, au début des années 2000, à l'initiative du bourgmestre Michel Beckers.

André Hauglustaine, Camille Meessen

Nourrir les oiseaux en hiver.

Les oiseaux qui passent l'hiver chez nous peuvent résister aux conditions climatiques de la saison, à condition de trouver la quantité de nourriture nécessaire à maintenir leurs réserves de graisse et leurs fonctions vitales. Les jours étant plus courts, les insectes quasi absents, la variété de fruits et de graines fortement diminuée, ils passent la majeure partie de la journée à la recherche de nourriture. Par exemple, une mésange doit trouver quotidiennement l'équivalent de son poids en nourriture. En une nuit, elle perd 1/10e de son poids pour conserver sa température corporelle de 40 degrés. En pratiquant le nourrissage, vous contribuez à maintenir le niveau de la population d'oiseaux, dont un grand nombre meurt chaque année de faim et de froid.



Nourrir, c'est bien mais ce que l'on oublie souvent c'est de procurer de l'eau aux oiseaux. N'hésitez pas à mettre une coupelle avec de l'eau fraîche. Il vaut mieux remplacer régulièrement l'eau pour éviter qu'elle gèle plutôt que d'y ajouter du sel ou tout autre produit antigel, néfaste aux oiseaux. Pensez aussi que de l'eau qui stagne amène vite des bactéries qui pourraient contaminer les volatiles. Il en va de même pour les graines dans les mangeoires à plateau : il vaut mieux en mettre un petit peu tous les jours que de placer un tas de graines qui vont s'altérer au fur et à mesure avec l'humidité et risquer d'amener ainsi des maladies.



Encore un petit conseil : quand vous aurez commencé à nourrir, faites-le régulièrement car vous aurez habitué les oiseaux à venir chez vous. Ne cessez pas brutalement le nourrissage (surtout en période de gel), mais diminuez progressivement à la fin de l'hiver. En pratiquant de cette manière, vous profiterez tous les jours du spectacle de tout ce petit monde qui vient vous rendre visite, et ce jusqu'au printemps. Merci pour eux.

Desart Christian, guide nature

Si vous aimez les oiseaux de nos régions et souhaitez pouvoir les observer, ne manquez pas la balade organisée au départ de Baelen, dimanche 9 mars dès 8h30. Vous trouverez plus d'info sur cette balade ornithologique dans la rubrique « Vie Associative » de ce bulletin.



Que ce soit dans le jardin, sur la terrasse ou même sur un balcon, il est toujours possible d'installer une mangeoire. Il en existe plusieurs modèles dans le commerce mais si vous êtes bricoleur, vous pouvez facilement en construire une vous-même. Les deux plus courantes sont la mangeoire « plateau » et la mangeoire « trémie ». La première est constituée d'un plateau de bois recouvert d'un toit débordant de tous les côtés qui garde la nourriture au sec. La seconde est un distributeur de graines plus pratique car les graines sont enfermées au sec et l'approvisionnement n'a pas besoin d'être journalier. Enfin, plus simplement, les filets à cacahuètes ou autres fruits secs peuvent être pendus directement aux branches d'arbres. Attention cependant à bien veiller de placer votre mangeoire à l'abri des chats ! Dans le jardin, le mieux est d'installer la mangeoire sur un piquet (lisse de préférence).

Pour ce qui est de la nourriture, dans l'ordre de préférence, on trouvera d'abord les graines de tournesol, appréciées par tous les oiseaux. Viennent ensuite les boules de graisse, surtout fréquentées par les mésanges bleues et charbonnières (attention toutefois à la qualité, car on en trouve de très bon marché mais faites avec on ne sait quelles graisses de réemploi !), le pain qui attire souvent les moineaux (à ne mettre qu'en petite quantité car il contient du sel qui n'est pas conseillé aux oiseaux) et aussi les fruits tels que pommes, poires ou autres fruits secs qui attirent merles, grives ou étourneaux. Vous pouvez également placer simplement de la margarine en bloc ou en ravier, la graisse est souvent appréciée de tous. Evitez cependant la graisse de saindoux qui est trop salée. N'hésitez pas à répandre aussi quelques graines simplement sur le sol car certains oiseaux comme par exemple les pinsons ou l'accenteur mouchet préfèrent se nourrir au sol plutôt que dans les mangeoires.

BAELEN : La Bibliothèque se situe rue de la Régence (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).
Tél. 087/76.01.23

MEMBACH : Le Dépôt se situe dans l'ancienne Administration communale, le local à droite en entrant. Tél. 087/74.24.58

La bibliothèque est ouverte :

BAELEN

Lundi de 13h30 à 16h30
Mardi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
Mercredi de 14h00 à 19h00
Samedi de 09h30 à 13h30

MEMBACH

Vendredi de 13h30 à 15h30,

VACANCES SCOLAIRES

Mercredi de 14h00 à 19h00
Samedi de 09h30 à 13h30

Ouvert uniquement le mercredi en juillet

Le prêt s'élève à :

- (durée du prêt = 1 mois, renouvelable jusqu'à 3 mois)
- 10 centimes pour les bandes dessinées
 - 20 centimes pour les livres adultes
 - 1 euro pour les jeux.

Ses collections comptent 18.418 livres.

Vous pouvez emprunter le nombre de livres que vous désirez. La bibliothèque peut vous procurer les livres dont elle ne dispose pas en dehors d'une semaine. La bibliothèque possède de nombreuses lectures scolaires en plusieurs exemplaires et elle peut vous en obtenir d'autres par le système du prêt inter-bibliothèques.

Elle est informatisée, ce qui permet de vous dire en quelques secondes, si elle possède le livre que vous demandez. A distance, grâce à l'adresse bibliotheque@baelen.be, vous pouvez réserver vos livres ou communiquer d'autres demandes directement à la bibliothèque.

La bibliothèque possède beaucoup de bandes dessinées, de romans pour adultes, pour ado et pour enfants, des documentaires, des revues et des jeux. Sie hat jetzt Bücher in Deutscher Sprache für Erwachsene, Jugendliche und Kinder.

Vous pouvez retrouver toutes les nouveautés dans les extraits du catalogue des collections de la bibliothèque qui sont régulièrement publiés sur le site internet de la commune de Baelen : www.baelen.be, rubrique Ma Commune, Autres Services, Bibliothèque.

Date	Détails	Lieu	Horaire	organisateur + infos
24/01/2014	Amicale ACRF	Réfectoire école communale	18h30	ACRF Baelen
01/02/2014	Souper paëlla + soirée dansante	Foyer culturel Baelen	19h	AEC Aide aux enfants cancéreux
02/02/2014	Balade: Gemmenich	Départ maison communale Baelen	13h30	Voir article
07/02/2014	Conférence: les fouilles archéologiques à Nereth	Baelen, salle du Conseil	20h	LAC - Voir article
09/03/2014	Balade ornithologique	Départ parc communal	8h30	Voir article
16/03/2014	Repas Solidarité Villages	Réfectoire école communale	11h45	Solidarité Villages
22/03/2014	"Théâtre ""La Parole Suspendue""	La Cantellerie	20h	Groupe Expressions + LAC - voir article
29/03 et 30/03	Théâtre à Membach	Salle St Jean	20h et 16h	Scène entr'amis
30/03/2014	Visite historique de Baelen	Départ parc communal	14h	LAC - Voir article
du 30/04 au 04/05	Voyage à Prague	Départ de Baelen		LAC - Voir article



Avis aux personnes et organisateurs de

**BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air**

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de

REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune www.baelen.be Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents : « Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos », ainsi que « les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative » à respecter.

**VOLLEY**

Le club de Volley Ball JBM VBC Baelen vous propose ci-après le calendrier des rencontres à domicile pour les mois de janvier, février et mars 2014.

Nous vous rappelons que l'entrée de la salle (Foyer Culturel et Sportif, rue de la Régence 1) est gratuite et la cafétéria est accessible à tous.

La rencontre réserve a lieu 1h15 avant l'heure indiquée.

SAMEDI 18.01.2014	:	P2 Dames - Ath. Verviers à 21h
DIMANCHE 19.01.2014	:	Cadettes - Malmédy à 10h30
DIMANCHE 26.01.2014	:	Minimes - Olne à 16h
DIMANCHE 09.02.2014	:	Cadettes - Tihange/Huy à 10h30
DIMANCHE 23.02.2014	:	Minimes - Lommersweiler à 11h
SAMEDI 22.03.2014	:	Minimes - St Jo herve ou Aubel à 14h15

Le calendrier des équipes seniors sera affiché dans les valves près de la cafétéria du Foyer Culturel.

N'hésitez pas à venir faire un tour sur notre nouveau site internet, www.jbmvc.be, où vous retrouverez toutes les informations sur les matchs et sur notre club en général.

Venez nombreux nous applaudir et nous soutenir !

BALADES

Pour découvrir votre village et votre région, nous vous invitons à participer aux différentes balades organisées les dimanches suivants :

02.02 - Gemmenich

Point de rencontre : devant la maison communale de Baelen à 13h30

Durée : environ 2 h ou 8 km

Difficulté : aucune

Equipement : chaussures de marche – bottes

Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0473/98.44.98

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

Pirard Jos : 087/56.91.58

A.C.R.F. BAELEN - INVITATION

Chères Amies,

Si vous avez envie de passer une soirée agréable venez vous joindre à nous pour notre

AMICALE ANNUELLE

Qui aura lieu le vendredi 24 janvier 2014 à 18 H 30 au réfectoire de l'école.

Nous partagerons un repas simple dans l'amitié et la bonne humeur.

Nous poursuivrons la soirée avec des jeux et des chants.

Nous espérons vous voir nombreuses à cette soirée.

L'équipe de l'A.C.R.F. de Baelen.

**Suite aux « PORTES OUVERTES » du 30 novembre et du 01 décembre,
Les Sept Nains remercient tous leurs sponsors.**

**BY CLEAN BUCHET Yvon
Menuiserie Serge MULLENDER
MEDIA-COM
Et la BOUCHERIE Joseph LEFLOT**

A VOS AGENDAS

Les Sept Nains vous informent concernant la prochaine organisation pour 2014 :

LE DIMANCHE 13 AVRIL 2014**MARCHE ARTISANAL, BROCANTE
ET CONCOURS DE BOUCHONS**

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter soit :

Antoine Jojo, Corman Renée : 087/764567 en soirée

Brandt Claudy : 0478/620067

Mullender Raymonde : 087/763940 en soirée

Bardoul Rose-Marie : 0498/814290



Souper Paëlla + Soirée dansante années 80' - 90'

La maladie grave d'un enfant bouleverse très souvent l'organisation familiale, mais perturbe également toute la vie sociale de la famille, les liens avec l'école et le monde extérieur.

Vu le succès de l'année passée, nous, parents de jeunes enfants du village de Membach, avons décidé de soutenir pour la 2^{ème} fois l'ASBL AEC « aide aux enfants cancéreux » de l'hôpital de la Citadelle de Liège en organisant un souper paëlla suivi d'une soirée dansante.

De ce fait, nous avons le plaisir de vous inviter au foyer culturel de Baelen, rue de la Régence,

**le samedi 01 février 2014
pour le souper Paëlla et la soirée.**

Au programme :

19h00 : accueil et verre apéritif
20h00 : souper
21h00 : soirée dansante années '80-'90



L'ensemble des bénéfices de la soirée sera versé intégralement à l'ASBL AEC « aide aux enfants cancéreux » de l'hôpital de la Citadelle de Liège. Nous espérons vous y rencontrer nombreux accompagnés de votre famille, amis et connaissances.

Pour tous renseignements complémentaires et réservation, veuillez contacter après 18h00 :

M. M. Wagner au : 0479/56.13.56 ou 087/55.71.11
M. Ph. Franssen au : 087/33.44.29

Pour le souper, la réservation est obligatoire au plus tard pour le 18.01.14. Attention, les places sont limitées à 200 repas. Merci de votre compréhension.

Tarif :

- 1 verre de sangria + paëlla (poissons et crustacés) + soirée dansante : 15 €
- 1 verre de kidibul + paëlla enfant (-12 ans) + soirée dansante : 7 €
- 1 verre de sangria + paëlla poulet + soirée dansante : 12 €
- 1 verre de kidibul + paëlla poulet enfant (-12 ans) + soirée dansante : 6 €
- Possibilité d'avoir des pistolets jambon ou fromage sur demande : 3 € pièce + 6 € (entrée)
- Possibilité de participer uniquement à la soirée dansante à partir de 21h00 : PAF 6 €



CAMPAGNE ACTION DAMIEN DES 24, 25 ET 26 JANVIER 2014

Action Damien fêtera ses 50 ans en 2014, mais elle ne va pas faire la fête. Pour son demi-siècle, elle ne demande qu'une chose : pouvoir soigner un maximum de malades de la lèpre et de la tuberculose, pendant au moins 50 ans encore.

En 2012, les équipes médicales soutenues par Action Damien ont dépisté et soigné 316.406 malades de la lèpre, de la tuberculose et de la leishmaniose. Plus de 300.000 personnes ont pu retrouver la santé et un avenir. Elles ont fêté leur anniversaire, grâce à Action Damien et à tous ceux qui l'aident en Belgique et dans ses projets outre-mer.

Mais la maladie ne s'arrête pas pour une fête. Chaque année, la tuberculose fait 8 à 10 millions de malades dans le monde, et 1,5 à 2 millions de morts (un toutes les 15 à 20 secondes !). Chaque année, la lèpre fait plus de 230.000 nouveaux malades répertoriés, qui risquent les mutilations et l'exclusion s'ils ne sont pas soignés à temps.

C'est pourquoi, plus que jamais en cette année d'anniversaire, Action Damien partira en campagne les **24, 25 et 26 janvier 2014**. Elle demandera à la population belge de vendre ou d'acheter ses marqueurs (6 euros la pochette de quatre) ou de faire un don (déductible fiscalement à partir de 40 euros) sur le compte 000-0000075-75 (BE05 0000 0000 7575).

Action Damien, Bd Léopold II, 263, 1081 Bruxelles.

www.actiondamien.be

L'indifférence tue, Action Damien soigne.



Ils avaient entre 17 et 21 ans quand, en mai 1943, Hitler décide de les incorporer dans son armée.

Qui sont ces jeunes de chez nous qui ont dit «NON» à Hitler, qui ont refusé l'incorporation dans la Wehrmacht? Comment ont-ils fui? Où se sont-ils cachés? Avec l'aide de qui? Comment ont-ils vécu entre mai 1943 et la libération en septembre 1944?

«Les Réfractaires à la Wehrmacht à Welkenraedt et dans les Communes annexées».

Un livre de Christian Fellin, disponible au prix de 15 euros par souscription au compte BE90 - 001-1545263-32 ou chez l'auteur rue de la Croix-Rouge 8 à 4840 Welkenraedt (tél. 087/55.29.39)



Le Groupe EXPRESSIONS et le LAC sont heureux de vous proposer

"Parole suspendue" par l'Oguste Théâtre

A BAELEN

LE SAMEDI 22 MARS 2014 A 20h

dans la salle dite « La Cantellerie »

spécialement transformée en salle de spectacle pour l'occasion.

Mise en scène : Jacqueline Wanquenne.

Comédiens : Rachel Winthagen, Marine Nihant et Jean-Philippe Thonnart.

« PAROLE SUSPENDUE »

C'est

Mettre des mots sur une expérience grave,
douloureuse ou intolérable,
des mots suspendus, des mots à fleur de peau, à fleur de cœur,
des mots à partager.

Pour survivre à l'insurvivable et faire de sa souffrance un DÉFI,
avec pudeur, avec énergie, avec le rire parfois,
en évitant surtout le statut de victime,
et retrouver la responsabilité de son destin...

Persuader l'Homme que le refus, l'indignation,
le désespoir même sont nécessaires à faire du monde
un lieu un peu moins scandaleux qu'il ne l'est.

Le spectacle se compose de trois œuvres dramatiques :



- La femme juive de Bertolt BRECHT (1938) tirée de « Grand-Peur et misère du IIIe Reich » (scène 9). En 1935, à Francfort, Judith Keith, femme d'un médecin allemand, se prépare à fuir l'Allemagne nazie...

« L'oppression n'est pas un phénomène de circonstance appelé à disparaître avec le temps. Elle est faite de toutes les peurs de l'homme qui l'alimentent et qu'elle alimente... »



- Le viol de Franca RAME (1981) tiré de récits de femmes. Une femme, violée par plusieurs hommes à l'arrière d'une camionnette, témoigne...

« En moyenne dans le monde, si rien ne change, près d'une femme sur cinq sera victime de viol ou de tentative de viol au cours de son existence. Chaque année en France, plus de 75.000 femmes, et presque autant d'enfants, sont victimes de viol. Soit un viol toutes les huit minutes. En Belgique, on estime que 100 femmes sont violées chaque jour, mais que seules 10 d'entre elles portent plainte. Par ailleurs, 44% des plaintes sont classées sans suite.... »



- Le chant du cygne de Anton Tchekhov (1887). Sur la scène obscure d'un théâtre de province, un vieil acteur ivre se réveille en pleine nuit et porte un regard sur sa vie...

« Personne n'a compris avec autant de clairvoyance et de finesse le tragique des petits côtés de l'existence ; personne avant lui ne sut montrer avec autant d'impitoyable vérité le fastidieux tableau de leur vie telle qu'elle se déroule dans le morne chaos de la médiocrité bourgeoise. » Gorki



Prix d'entrée : 10 euros

Réservation souhaitée au : 0477/330264 - 0486/902363



Les derniers succès du Karaté Club Baelen

Le Karaté Club de Baelen avait participé mi-octobre aux Championnats Wallons sous la houlette du «Japan Karate Association (JKA)» à Braine l'Alleud. Notre Club était représenté par Raphaël Peiffer, Frédéric Offermann et Annick Mattar. Cette dernière n'a hélas pas réitéré son succès de l'an dernier mais pouvoir compter notre vice-Championne Wallonne parmi les membres de notre club est malgré tout un grand honneur.

Frédéric Offermann, quant à lui, s'était qualifié fin octobre pour le Championnat National JKA en remportant une belle cinquième place lors des Championnats Wallons. Lors de ce grand tournoi national, il a finalement décroché un magnifique titre de vice-Champion de Belgique. Le Club Baelenois, fondé en 2004 par Senseï Marc Thielmanns, a de nouveau pu attirer beaucoup d'attention lors de divers tournois importants et ce juste avant son 10ième anniversaire.

Passage au grade de ceinture noire

La JKA organisa le 17 novembre dernier divers examens pour l'obtention de ceintures noires à Braine l'Alleud. Cet événement a pour but d'obtenir différents grades de Dan par les candidats.

Senseï Marc Thielmanns avait bien préparé trois de nos membres durant plus d'un an à cet examen. Avec succès : Raphaël Peiffer décrocha son premier grade de Maître. Quant à Vera Mattar et sa fille Annick, elles sont depuis cet événement couronnées du deuxième degré Maître.

On peut distinguer dans la plupart des arts martiaux ainsi que dans les jeux asiatiques deux grades: les Kyu (en japonais pour définir la catégorie des élèves) et les Dan (signifie degrés donc Maîtres). Les grades permettent d'estimer les dextérités des pratiquants : le Karatéka débute au niveau le plus bas des grades d'élèves (10ième Kyu) afin de terminer en tant que Maître et obtenir les différents Dan.



Ensemble, poursuivons notre belle action humanitaire.

27 ans après Tchernobyl : les conséquences sur la santé des enfants de Biélorussie.

Malgré ces nombreuses années, la santé des enfants est toujours mise en danger par une pollution sournoise qui mine le sol des régions contaminées.

Depuis 23 années, notre association accueille des enfants biélorusses en Belgique. Au cours des 6 dernières années, nous avons fait contrôler le taux de caesium 137 qui s'accumule dans leur organisme. Ce contrôle consiste à examiner chaque enfant à l'aide d'un spectromètre. Il s'effectue au départ de l'enfant et à son retour (voir les résultats sur notre site : <http://www.aset.be/pourquoi-accueillir-un-enfant-victime-de-tchernobyl>)

Les résultats prouvent à suffisance que : un séjour de quatre semaines dans notre région permet à l'enfant de reconstituer son système immunitaire gravement affaibli par les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Chaque maman biélorusse espère que son enfant pourra profiter de l'amélioration de son état de santé. Faites partie de nos familles d'accueil. Une période de quatre semaines de vie à partager soit en juillet, soit en août demande peu de dépenses.

N'hésitez pas, notre association « ASET : Accueil - Santé - Enfants de Tchernobyl », située à Herve en Province de Liège, est à votre disposition pour vous fournir un maximum de renseignements. Nous nous ferons un plaisir de vous rencontrer.

Josine Deru au 087/46.89.93 ou 0476/48.42.00

Marcel et Renée Gilsoul au 085/23.16.95

Mireille Nahon au 04/358.84.41

Par e-mail : aset@skynet.be

En visitant notre site Internet : <http://www.aset.be>

Siège social: rue du Bief, 37 B4652 Herve
tél./fax: +32 87 46 89 93
Compte : 068-2166713-51



VOYAGE à PRAGUE - MAI 2014 avec Loisirs, Art et Culture.

Du **30 avril au 4 mai** prochains, le L.A.C. de Baelen-Membach vous emmènera en Tchéquie, pour une visite culturelle et délassante de trois journées entières dans la superbe ville historique de **PRAGUE**.

Voyage :

de nuit avec les autocars Léonard, dans un car très confortable avec dossiers inclinables, pose-pieds et place pour les jambes !

Mercredi 30/04 : départ de Baelen en soirée ; arrivée à Prague jeudi matin

Samedi 03/05 : retour après le repas du soir ; arrivée à Baelen dimanche matin

Logement :

Hôtel Clarion, 4 étoiles, en demi-pension, accès facile au centre-ville.



Programme :

Un(e) guide touristique belge, spécialisé(e) en histoire et archéologie de la République tchèque, nous accompagnera et nous guidera pendant tout le séjour.

Du jeudi au samedi inclus, vous aurez l'occasion de visiter à pied ou en car l'Hôtel de ville, l'horloge astronomique, l'église Notre-Dame du Tyn, la tour Poudrière, la Place Wenceslas, le quartier du château, le monastère de Strahov, la ruelle d'Or, le quartier de Mala Strana, le majestueux Pont Charles, le quartier juif (ghetto originel, musée, cimetière, synagogues) et la maison natale de Kafka.

L'ordre des visites dépendra de la disponibilité des lieux (fermetures certains jours).



Quartier Juif



Place Wenceslas



Pont Charles

PRIX du voyage :

390 € pour les adultes

320 pour les mineurs <18 ans

Ce prix englobe les transports, la demi-pension en hôtel 4*, les visites guidées.

Il ne comprend pas l'assurance rapatriement ou annulation éventuelle ni les visites supplémentaires éventuelles.

Supplément chambre single : 35 €

Assurance facultative (précisions sur demande) :

« Leosélection » comprenant assistance domicile, assistance aux personnes, annulation, voyage de compensation, bagages, capital accident : 4,50€/pers./jour

Formule annulation + voyage de compensation : 4,6% du prix de la réservation

Le coût de la vie à Prague est très démocratique. Pour vos pique-niques de midi, vous vous débrouillerez avec la moitié des tarifs belges.

Inscriptions :

Contactez : Nathalie THÖNNISSEN 0486 902363 ou naththonnisen@hotmail.com

Nadine ROBERT 0474 519993 ou nadinerobertnrj@gmail.com

ATTENTION ! Il n'y aura peut-être pas place pour tous ceux qui le souhaitent !

Merci à tous les participants de se signaler au plus vite (et à ceux qui ont déjà manifesté oralement leur intention, de confirmer leur participation) et de bien vouloir verser un acompte de 100 € sur le compte BE85 0680 4920 6006 du L.A.C. Baelen (condition de l'inscription) au plus tard pour fin janvier, et le solde avant fin mars.

Nous espérons vous compter nombreux parmi nous !

Les membres du L.A.C.



Exploration du monde Espace Duesberg – Verviers

Le 11 mars
à 14 H et à 20 H.

Philippe Lamair et T. Dumortier présentent un superbe reportage sur les grands parcs de l'est du Congo.

« Les trésors de l'est »... A ne pas manquer.

De la naissance d'un volcan au silence de la haute montagne.

Des plus grands mammifères aux minuscules caméléons.

Cette région abrite presque toutes les merveilles du continent africain et 4 de ces sites sont cités au patrimoine mondial de l'humanité !

Le **LAC** se doit de vous en faire part, car beaucoup d'entre vous connaissent **Philippe Lamair** et ses grandes qualités. Il est le fils de l'ancien secrétaire communal de Membach, le grand reporter international, jeune retraité de la RTBF !

La prudence indique que la réservation de vos places serait utile !

Ccrv : 087 762461 ou locations@ccrv.be

Visite historique de Baelen par Camille Meessen

Après le gros succès de la visite historique de Membach en septembre dernier,

Le LAC vous convie à la visite du centre de Baelen (Moulin bourguignon. Ancienne Halle. Ancienne Maison Communale du Thier. Les anciennes croix. L'église. La tour. Le presbytère. La rue Longue...)

Date : le 30 mars à 14H au parc communal devant la fontaine Hodiamont.

Durée de la visite : environ 2 H

Max. 30 personnes

Inscr. : 0486/90.23.63

ou par mail achauglustaine@voo.be ou naththonnissen@hotmail.com



Conférence : Les fouilles archéologiques à Nereth/Baelen

Suite aux travaux du TGV en 2005, les fouilles archéologiques réalisées à Nereth/Baelen ont permis la mise au jour de nombreux vestiges gallo-romains, traduisant une longue occupation du site dès la fin du Ier siècle jusqu'à la fin du IVe siècle après J.-C.

Grâce au décapage du sol, les archéologues ont exhumé de nombreux tessons de poterie disséminés parmi les vestiges de deux constructions relativement importantes. L'examen de ce matériel a révélé l'identité des occupants du site de Nereth au IVe siècle.

Pour en savoir davantage sur le site gallo-romain de Nereth, le LAC vous invite à la conférence que donnera l'archéologue Frédéric Hannut, le vendredi 7 février 2014 à 20H à Baelen, en la salle du Conseil, Administration Communale, 1 rue de la Régence.

Entrée libre.

Contacts : 0486902363 ou par mail naththonnissen@hotmail.com
ou achauglustaine@voo.be

Les membres du LAC souhaitent une excellente année 2014 à tous. Dans la joie de se revoir à l'une ou l'autre activité.

Sarah Beckers, Valérie Beckers, Alfred Cormann (secrétaire), Erik Geers, André Hauglustaine, Richard Julémont, Josette Massenaux, Julie Massenaux (trésorière), Rose-Marie Parée, Gérard Parrière, Nadine Robert, Nathalie Thönnissen (présidente)



Théâtre à Membach

Le groupe de théâtre «Scène entr'amis» de Membach a le plaisir de vous inviter à son prochain spectacle
TOC TOC

Comédie en 3 actes de Laurent BAFFIE
Deux représentations en la salle ST JEAN de MEMBACH
SAMEDI 29 MARS 2014 à 20:00 heures
DIMANCHE 30 MARS 2014 à 16.00 heures

Mise en scène: Eliane DUMOULIN-BECKERS

... Six personnes se croisent dans la salle d'attente du célèbre Dr Stern, médecin spécialisé dans le traitement des TOC, les troubles obsessionnels compulsifs. Le praticien de renommée mondiale est connu pour ne consulter que tous les deux ou trois ans, sans jamais recevoir deux fois le même patient. Mais quand les troubles des six patients se bousculent et se mélangent ...

Personnages

(dans l'ordre de leur entrée en scène)

Fred	Patrick DEMONTY
Vincen	David DEJALLE
Blanche	Stéphanie CRUTZEN
Marie	Christine MATHIEU-PIRENNE
Lili	Aline CRUTZEN
Bob	Pierre CRUTZEN
Assistant	Michel MASSENAUX
Aide-mémoire	Gisèle COOLS-LEMMENS

PREVENTE : 6,00 € à partir du 15.01.2014
chez Alex COOLS, rue du Pensionnat 6 - 4837 MEMBACH
(087/74 36 22 - alexandre.cools@skynet.be)

SOIREE: 6,00 € - enfants de - 12 ans: gratuit.

Repas Solidarité Villages 2014

Le dimanche 16 mars 2014
Au réfectoire de l'école de Baelen
à partir de 11 heures 45

Menu :

Apéritif
Rôti de porc champignons ou boulettes
Frites
Salade ou compote
Dessert

12 € ou 6 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour mieux vous servir, nous vous proposons 2 services : 11h45 ou 13h15.

Inscription nécessaire avant le 11 mars auprès de :

° Bernadette et Jean FRANK, Plein Vent 9 Baelen tél : 087/76.34.26
° Kathy FRANCOIS, rue des Fusillés 21 Membach tél : 0498/83.68.01
° Myriam et Jean-Pierre FRANCOIS, Ma Campagne 4 Baelen tél : 087/76.35.12

Ou par e-mail : solidarite.villages@hotmail.com

Vous pouvez également verser votre participation au compte BE71
1440 5788 8569 de
« Solidarité Villages Baelen-Membach »

Merci pour votre soutien

Balade ornithologique au départ de Baelen

Dimanche 9 mars

Sur l'itinéraire de la balade des crêtes et panoramas du carnet « Escapades en pays de Vesdre », nous partirons à la découverte des oiseaux qui ont passé l'hiver chez nous. Peut-être verrons-nous déjà l'arrivée des premiers migrants ? Cette balade est accessible à tous, même non-initiés à l'ornithologie. Elle est organisée et commentée par Christian Desart, guide nature, dans le cadre des balades de Natagora Marquisat de Franchimont.

Le rendez-vous est fixé le 9 mars à 8h30 au parc communal, rue de l'église. Retour prévu vers 12h.
Participation : 1 euro

Porcelaine et plats allant au four ? Pas dans la bulle à verre !

Les règles de tri du verre sont simples. Seuls les bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent sont acceptés dans les bulles à verre. En outre, il convient de toujours séparer le verre incolore et le verre coloré. Pourtant, les équipes de collecte trouvent encore trop souvent des déchets d'emballages qui n'ont pas leur place dans les bulles. Ce sont surtout les plats allant au four qui résistent aux hautes températures et la porcelaine qui posent problème lors du recyclage.

Le verre résistant aux hautes températures, la porcelaine, la faïence, ainsi que les bouteilles et cruches en terre cuite ont une température de fusion plus élevée que le verre des bouteilles. Ils ne fondent pas, ou insuffisamment, et lors du recyclage des morceaux subsistent. Cela rend les bouteilles recyclées inutilisables et, dans certains cas, même dangereuses. C'est le cas par exemple pour les bouteilles de champagne, qui sont remplies sous haute pression.

Les centres de recyclage consacrent une attention particulière à la porcelaine et au verre résistant aux hautes températures. Il est toutefois impossible de retirer tous les petits morceaux indésirables du verre collecté. C'est pourquoi nous comptons sur la qualité de votre tri !

Où déposer le verre résistant et la porcelaine ?

Ces déchets sont à déposer au recyparc. Pour plus d'informations, contactez votre commune ou intercommunale de gestion des déchets, Intradél.

Autorisés

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

Interdits*

- Verre résistant aux hautes températures (ex. plats allant au four, plaques vitrocéramiques)
- Porcelaine & céramique
- Opaline & cristal
- Verre plat tel que vitres et miroirs
- Ampoules & tubes néon
- Récipients en terre cuite

Remarques

- Entièrement vide
- Pas de couvercle ni de bouchon
- Verre incolore et coloré séparé

*Consultez le guide de tri sur www.intradel.be pour connaître la destination de ces déchets.

Un tout petit morceau de porcelaine ou de verre résistant aux hautes températures suffit à rendre une bouteille recyclée inutilisable.

www.fostplus.be



Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux



Fostplus

DEROUSSEAU

**Matériaux
de construction**

**Transport - Manutention
Particulier et Professionnel**

Pingeren, 13 - 4837 Baelen
Tél.: 087 88 08 74 - Fax: 087 88 38 60
Email : info@materiaux-derousseau.be



ATELIER CHAPELLE

VERANDAS EN ALUMINIUM
PORTES • FENÊTRES • BALUSTRADES
PROTECTIONS SOLAIRES

TÉL. : +32(0)87.76.63.01 • GSM : +32(0)475.215.411
WWW.ATELIER-CHAPELLE.BE • INFO@ATELIER-CHAPELLE.BE



cuisines
dressings
aménagements
professionnels
parquets
escaliers
portes coulissantes
placards

Personnalisation
de vos projets
en 3D

Frédéric Delhougne
Rue des Prés 1A | 4840 Welkenraedt | 0496/99 44 81
www.atelierdubois.eu | info@atelierdubois.eu



KERIS

Garage et carrosserie
Bilstain

087 / 76 26 21
www.keris.be



La construction,
notre passion...
La qualité,
Notre priorité!

Maisons unifamiliales - immeubles à appartements

Clos des Jonquilles, n°18 B-4837 MEMBACH
Tél/Fax 087 31 21 24 - info@arcolux-construction.be
Visitez notre site : www.arcolux-construction.be



Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St-Roch 59 • Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration
à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux
qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le
prochain numéro, contactez-nous au

071/ 74 01 37
ou faxez au
071/ 71 15 76

info@regifo.be
www.regifo.be

**Votre conseiller
en communication:**
Monsieur Roland Crosset
087/26 78 86 (le soir)



**MEILLEURS
VŒUX 2014 !**



Stéphane
MOBERS
L'électrotechnique pour votre habitation

Électricité générale - Alarme - Domotique - Dépannage
0495/16.33.17 - 087/76.61.33
5, Rue de l'Église - 4834 GOË
info@mober.be - www.mober.be



TITRES - SERVICES
Constance Services

LES Titres-Services de votre région.

Pour **6,30€** de l'heure
Offrez vous une aide ménagère de qualité.

Renseignements Gratuits
0800/15 005
Constance Services sprl
rue des Ecoles, 79
4830 DOLHAIN
Tél : 087/33.20.96
Fax 087/33.20.97

Centre de repassage avec Parking aisé
n° agrément 02143

**ENTRETIEN
INSTALLATION
REPARATION**

**CHAUFFAGE & Sanitaire
Heizung & Sanitäre**

**CHAUDIERES
CASSETTES
POÊLES A PELLETS**

**Tél. & Fax
087/76 30 85**

ECOTHERM
nombreux poêles et cassettes en stock

Route d'Eupen 102
4837 BAELEN
GSM: 0498/10 68 54

Ferronnerie Soudure Acier Inox
Weyckmans O. sprl
0498/12 34 78

Siège social : Rue Saint-Paul 23, 4837 Baelen
Siège d'exploitation : Chaussée de Liège 19b
4841 Henri-Chapelle

ferronnerieweyckmanso@skynet.be

TVA: BE 0849 056 737

**Escalier
Garde-corps
Barrières
Soudure
sur site**

MENUISERIE GÉNÉRALE
Eric Beaufort

- * PORTES, PARQUETS...
- * ESCALIERS ARTISANAL...
- * CHÂSSIS BOIS - PVC...
- * DRESSING ET
AMEUBLEMENT
- * BARDAGE ET
TERRASSE...

65, rue Longue ♦
B 4837 Baelen ♦
☎ 0494/42 37 05 ♦
beaufortcornet@skynet.be ♦

A. Loup
Vitrerie Glaseri

alexandre.loup@skynet.be

Vitrier et Restauration de vitraux
Ausführung alle Glasarbeiten Doppel- und Bleiverglasung

30, rue de Limbourg - 4710 Herbesthal
Tél / Fax : 087/44 65 77

CARRELAGE
ireenne
VENTE & PLACEMENT
info@carrelage-pirenne.be

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi:
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h
Samedi: de 9h à 13h non stop
En hiver, ouvert jusqu'à 17h

Route d'Eupen, 98
B 4837 BAELEN
Tél.: 087 89 02 13
Fax: 087 88 02 49

DELIEGE Voyages

Voyages 2014

Du 19 au 24 mai 2014
Spécial 70^e anniversaire du débarquement de Normandie

Du 24 août au 01 septembre 2014
Circuit Lourdes et Loire Atlantique

Du 21 au 29 septembre 2014
Grand tour d'Ecosse

Du 30 octobre au 02 novembre 2014
City trip à Londres

13 et 14 décembre 2014
Noël en Alsace et spectacle Kirrwiller

Escapades d'un jour

- 25 MARS** Pèlerinage à **Saint-Joseph**
- 19 AVRIL** Les champs de fleurs du **Keukenhof**
- 27 MAI** Pèlerinage à **Sainte-Rita**
- 19 JUILLET** Shopping à **Lille**
- 16 AOÛT** **Pairi Daiza**

Route de Goé, 3 | B-4830 Limbourg | Tél. +32 (0) 87 76 22 92
info@voyagesdeliege.com | www.voyagesdeliege.com

Edit. resp. : Voyages Deliege, Limbourg - Ne pas jeter sur la voie publique